

PREPARATION MILITAIRE :

BATAILLONS SCOLAIRES, SOCIETES DE GYMNASTIQUE ET DE TIR, SOCIETES SCOLAIRES ET POST-SCOLAIRES DE TIR

Le manque d'instruction des conscrits est mis en avant comme cause de la défaite de 1870. A partir de 1879, avec l'arrivée des Républicains au pouvoir, une politique scolaire dynamique est perceptible à travers l'enseignement patriotique et militaire. Cette éducation vise à créer un citoyen connaissant ses devoirs envers la patrie (devoirs civiques pour assurer la légitimité de la République et devoirs militaires pour préparer une éventuelle guerre). L'objectif est de transmettre aux enfants les valeurs de l'armée (obéissance, discipline...) et leur donner une première connaissance des exercices militaires afin de rendre le service militaire plus efficace. La préparation de l'enfant à ses devoirs envers la patrie n'est toutefois pas le seul résultat des exercices militaires et gymnastiques. L'enseignement patriotique dispensé par le corps enseignant s'exerce à travers des programmes nationaux reposant sur la géographie, l'histoire, les lectures, les chants. Dès le début de la guerre en 1914, l'école développe pour les enfants le thème d'une guerre menée par les soldats français. Les écoliers doivent prendre conscience du sacrifice de leurs parents mobilisés et s'en montrer dignes. La littérature enfantine, les jeux de société, les jouets sont inspirés par la guerre. Comme les adultes, les enfants ne doivent jamais perdre de vue l'objectif essentiel, celui de la victoire.

La gymnastique (un moyen de développer les forces physique des futurs soldats) et les exercices militaires se généralisent dans les écoles et sont rendus obligatoires par la loi du 27 janvier 1880 et le décret du 28 mars 1882.

1. LES BATAILLONS SCOLAIRES (voir article 11 T 267)

L'Armée et l'enseignement public mettent en place une institution patriotique destinée à faire de l'enfant un soldat : sa création est officialisée par le décret du 6 juillet 1882. Cette organisation paramilitaire, où les élèves portent un uniforme et doivent suivre l'apprentissage de la discipline militaire, s'épanouit dans les villes car elle implique un nombre important d'élèves scolarisés entre 10 et 14 ans. Seules les communes de Rennes, Fougères, Redon, Pipriac et Feins disposent de cette institution. Cette situation s'explique notamment par le faible nombre de grandes villes mais aussi en raison du fait que seules quelques communes sont acquises aux idéaux républicains dans un département encore conservateur. Les bataillons scolaires, bien que critiqués, particulièrement sur la militarisation trop poussée de la jeunesse comme les parodies de l'armée mises en avant par les défilés des enfants lors de la fête nationale du 14 juillet, continuent à fonctionner jusqu'en 1892, date de leur suppression officielle. Certains tombent en désuétude un peu plus tard comme celui de Rennes en 1896.

La période 1894-1910 voit le déclin de l'enseignement des exercices militaires au profit de la gymnastique d'un côté et du tir scolaire de l'autre qui prévoit un enseignement théorique (connaissance des armes, la visée, les projectiles) et le maniement du fusil et son entretien (montage, démontage). Le développement de cette discipline dans de nombreuses écoles communales de garçons est assuré par l'arrêté du 27 juillet 1893. En 1893, une circulaire abaisse l'âge minimum requis pour participer à ces exercices à 10 ans au lieu de 13 ans. Une circulaire ministérielle du 26 avril 1907 sur

l'enseignement incite les instituteurs à la formation de *sociétés scolaires et post-scolaires de tir*. Ces dernières doivent permettre d'assurer une continuité de l'entraînement des futurs conscrits avant leur incorporation dans l'armée. L'enseignement patriotique et militaire dans ces institutions s'étend à la fois à l'école mais également à l'ensemble de la commune. Afin de favoriser la création des sociétés scolaires, un championnat des écoles primaires (concours de tir) est créé en 1896 sous l'égide de l'Union des Sociétés de Tir de France et du ministère de l'Instruction publique.

Les circulaires ministérielles et les bulletins d'instruction primaire présentent les programmes d'enseignement et des exercices militaires. La présence d'instructeurs issus des rangs de l'armée facilite cette acculturation du fait militaire à l'école. Une circulaire du ministère de l'Instruction en 1914 préconise le développement de l'endurance et du sang froid par des programmes d'exercices réguliers (pratique de la marche, la course à pied, le saut, le lancer,...la natation, le tir, la boxe où les ressources locales le permettent). Le programme se justifie ne pas être un apprentissage du métier de militaire : « *le point essentiel [...] est de créer parmi ceux qui formeront l'armée de demain, le goût du plein air et l'accoutumance aux intempéries avec la connaissance et la pratique de l'hygiène individuelle [...].* » L'enseignement pédagogique vise à introduire des travaux manuels relatifs à la vie en plein air tels que creuser un fossé, établir une clôture, monter une tente, allumer un feu,....

2. LES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE

À compter de 1871, de nombreuses sociétés de gymnastiques se développent avec la création de sections jeunes et participent à l'influence militaire dans la société civile. Elles sont considérées comme post-scolaires ayant parfois une section de pupilles et donc des écoliers. Ces sociétés gardent un esprit militaire très marqué jusqu'en 1914. L'introduction des sports anglais au début du siècle modifie l'étendue des activités physiques. Certaines sociétés, comme l'Hermine à Saint-Malo, mettent à disposition leur stand de tir aux brigades de gendarmerie de l'arrondissement ou aux unités régimentaires locales pour leur tir de perfectionnement.

L'instruction ministérielle du 7 novembre 1908 concerne l'organisation et le fonctionnement des sociétés de préparation et de perfectionnement militaires. Elle définit l'étude et la pratique des matières dont les connaissances sont exigées des candidats au brevet d'aptitude militaire (créé par la loi du 8 avril 1903) : pratique du tir, gymnastique, topographie élémentaire et lecture de carte élémentaire, hygiène, marche, soins corporels, notions d'hippologie et les soins à donner aux chevaux. Les sociétés sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui ne sont pas agréées à partir de 1908 par le ministère de la Guerre ne disposent pas d'avantages alloués comme des subventions pour la construction et l'entretien de stand, la délivrance de munitions, la mise à disposition d'instructeurs militaires. L'agrément est aussi un moyen pour l'Etat de surveiller les sociétés ayant des tendances cléricales et réactionnaires. Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine participe au financement du fonctionnement de ces entités : ainsi il répartit en 1912 des subventions de l'ordre de 1000 francs pour les sociétés de gymnastique et de tir et de 500 francs pour les sociétés scolaires et post-scolaires.

Certains noms de sociétés scolaires et post-scolaires ainsi que les sociétés de gymnastiques et de tir ont une connotation patriotique : l'Avant-garde bruzoise à Bruz, le Drapeau à Fougères, la Patrie (Laignelet), le Progrès à Saint-Gilles,...

Sources complémentaires :

SOHIER, Ana, SOHIER, Michel. *Tu seras soldat. L'enfant et la guerre à l'école primaire 1871-1918*, Saint-Thonan, Musée rural de l'éducation dans les Côtes-d'Armor, 2008, 114 p.

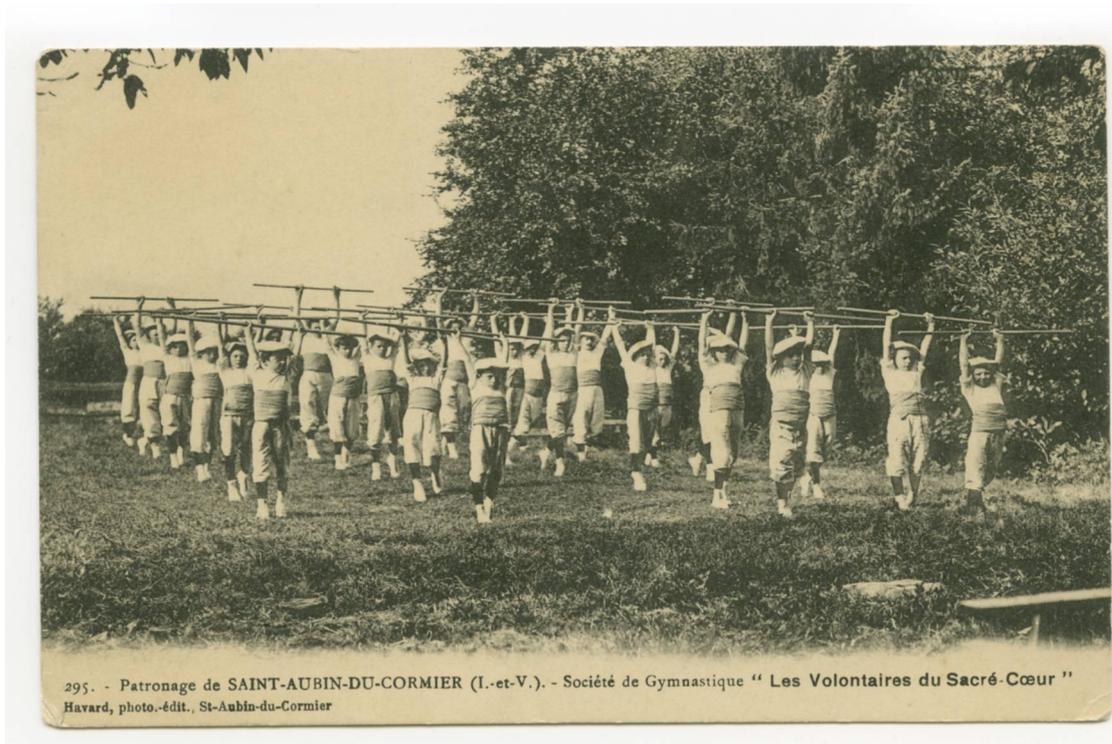
2 PER 635 / 1 *Bulletin scolaire d'Ille-et-Vilaine* (1872-1903).

Laurent CASTEL

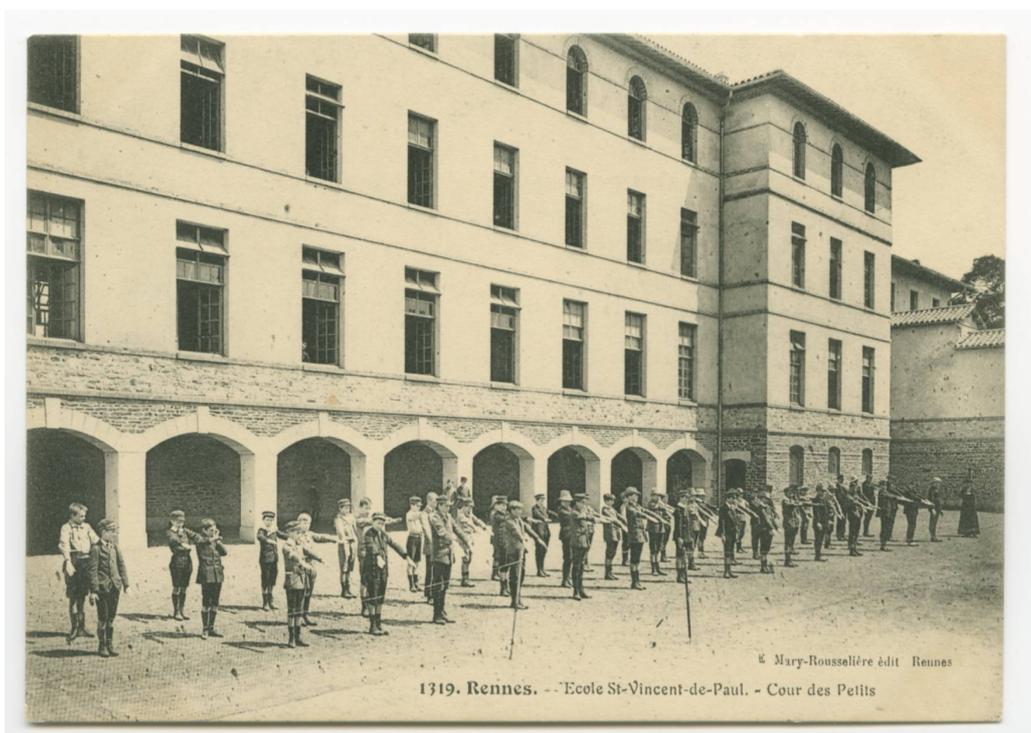
Illustrations :



6 Fi Rennes 1149 40e Fête Fédérale de Gymnastique sous la Présidence de M. Poincaré, président de la République.- Rennes.- 31 Mai 1er Juin 1914 - Les mouvements d'ensemble au Champ de Mars : carte postale, début 20^e siècle



6 Fi Saint-Aubin-du-Cormier 45 297.- *Patronage de SAINT-AUBIN-du-CORMIER (I.-et-V.). - Société de Gymnastique "les Volontaires du Sacré Coeur"* : carte postale, début 20^e siècle



6 Fi Rennes 206 1319. *RENNES. - Ecole St-Vincent-de-Paul. - Cour des Petits* : carte postale, début 20^e siècle.